



VOLAILLES DE RACE SUISSE

5015 Erlinsbach SO, février 2015

Chers préposés de section,

Tous les deux ans, nous lançons le recensement des races et variétés de coloris en Suisse et ce moment est de nouveau venu. De nombreuses réactions positives nous ont montré l'importance de ce travail. Grâce à l'active collaboration d'une majeure partie de la communauté des éleveurs et des responsables des sections, nous avons réussi à établir une vue d'ensemble représentative des races et variétés de coloris élevées en Suisse.

Le recensement 2015 peut être mis en route.

Notre objectif pour le prochain recensement consiste à motiver également à collaborer les sections qui n'ont pas participé au dernier recensement. Ce n'est qu'ainsi qu'il nous sera permis d'établir une statistique vraiment représentative. Comme l'effectif des animaux et parfois aussi les races ou les variétés de coloris peuvent varier chez un éleveur, il est indispensable que toutes les données soient renouvelées à chaque fois et que l'on ne se contente pas de renvoyer aux données déjà fournies.

Que doit-on mentionner ?

Dans cette liste doivent figurer les dindons, pintades, oies, canards, poules de grande race et poules naines, par races et variétés de coloris, ainsi que les volailles d'ornement.

Quels animaux doivent figurer sur la liste ?

Il faut saisir tous les élevages. Nous aimerions savoir combien de groupes de reproducteurs par race et variété sont actuellement à disposition en Suisse. Il faut lister tous les sujets mâles et femelles qui servent à la reproduction. Les poules détenues uniquement pour la ponte ne doivent pas être recensées. Il va de soi que des modifications des effectifs du cheptel interviennent fréquemment; si une poule de plus ou de moins ne figure pas dans la statistique, cela n'a pas une grande importance. Si un coq utilisé dans l'élevage devait avoir été cédé avant le 1^{er} avril déjà, il doit néanmoins figurer dans le recensement, car il a été engagé pour la sauvegarde de la race. Les poussins et les jeunes sujets ne doivent pas être mentionnés. Les éleveurs membres de plusieurs sections ne doivent être mentionnés qu'une seule fois.

Dans l'optique d'une collaboration plus étroite dans l'élevage des petits animaux en Europe et en vue de la sauvegarde la biodiversité, cette statistique représentera un instrument parlant.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Commission du standard et technique

Urs Lochmann